

Rwanda : la défense s'exprime au 2e jour du procès du présumé génocidaire Félicien Kabuga

Stéphanie Maupas

RFI, 30 septembre 2022

Au deuxième jour de son procès, Félicien Kabuga a de nouveau refusé de se rendre devant les juges du Mécanisme de l'ONU chargés des derniers dossiers du Tribunal pénal international pour le Rwanda. L'accusé de génocide et de crimes contre l'humanité commis au Rwanda en 1994 affirme qu'il n'a plus confiance à son avocat. Les juges ont depuis plusieurs mois refusé sa révocation. Après les déclarations du procureur jeudi 29 septembre, la défense de l'homme d'affaires s'est exprimée vendredi.

L'accusé a une nouvelle fois renoncé à se présenter à l'audience, affirmant ne pas faire confiance à son avocat. Maître Emmanuel Altit a néanmoins défendu son client face au tribunal.

Félicien Kabuga n'était pas le rédacteur en chef de la Radio-Télévision des Mille Collines. Il était un entrepreneur « *audacieux* », a dit l'avocat, qui participait à la création de la première radio commerciale du pays.

S'il a cherché à rassembler des fonds pour trouver des armes, c'était dans le contexte de la guerre opposant le Front patriotique rwandais au pouvoir en place, a encore défendu Maître Altit.

L'avocat a reproché au procureur de vouloir faire l'impasse sur cette guerre et d'ignorer le contexte dans lequel s'est déroulé le génocide. « *C'est par une approche dépourvue de passions et d'a priori que l'on peut rendre aux événements leur complexité et aux protagonistes leur humanité et que l'on peut honorer la mémoire des victimes. C'est la condition pour pouvoir examiner avec le recul néces-*

saire chaque incident. En comprendre la logique et déterminer le rôle et la responsabilité de ceux qui y participèrent. Et cela demande que l'on s'intéresse à la genèse des événements, pas que l'on construise a posteriori un narratif taillé sur mesure pour accuser un homme. Et dans ce contexte de guerre, le comportement de Félicien Kabuga prend une autre couleur. Ce

n'est plus un chef de guerre, c'est un homme d'affaires, pris dans le chaos de son époque, et c'est ce que nous montrerons ».

Le procès a été suspendu jusqu'au 5 octobre, date à laquelle le premier témoin du procureur sera appelé à la barre – un témoin protégé qui déposera sous pseudonyme.